

Sommaire

Tribune libre

Des enjeux d'avenir pour une Occitanie de l'Intermodalité 1

Actualité

Réseau fluvial VNF en Région Occitanie 2
Les entreprises de transport, moteurs de la transition énergétique en Occitanie ! 2

Publication

Atlas des entrepôts et des aires logistiques en France en 2015 4

Infrastructures

Nouveau paysage autoroutier A9 - A709 mise en service avant l'été 2017 4

Tribune libre

Des enjeux d'avenir pour une Occitanie de l'Intermodalité

Vous le savez, dans le cadre de la loi NOTRe et des transferts de compétences qui l'accompagnent, notre grande région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a, depuis le 1er janvier 2017 pris à sa charge la compétence transports.

Devenue ainsi chef de file de l'Intermodalité, la collectivité régionale a mis en place tout au long de l'année 2016 les États Généraux du Rail et de l'Intermodalité, moment historique et unique de concertation citoyenne, qui nous a permis d'ouvrir des perspectives ambitieuses

La feuille de route en matière de politique régionale des transports pour les 15 années à venir a donc été votée ce 2 février en Assemblée Plénière. Elle s'appuie sur les principes essentiels d'égalité des territoires, de concertation citoyenne, de continuité du service public, de complémentarité et d'articulation entre les différents modes de transports, dans le strict respect des valeurs qui nous engagent envers nos concitoyens : liberté d'aller et venir, protection de l'environnement et du cadre de vie, démocratie participative.

La région s'engage dans une politique ambitieuse pour la mobilité, et je ne peux qu'être très satisfait des choix d'investissement votés en assemblée plénière en ce début d'année. Occitanie Pyrénées-Méditerranée est aujourd'hui la

première région en matière de service et d'investissement dans les transports (hors Ile-de-France)

Plusieurs chantiers s'ouvrent à nous, que je vous invite à découvrir dans le document de 80 pages téléchargeable sur le site de la Région. <http://www.laregion.fr/EGRIM>

Mais Occitanie Pyrénées-Méditerranée a aussi l'ambition de devenir la première région à énergie positive. Il y aura donc, à chaque étape de travail et de mise en œuvre des 10 chantiers pour demain un souci permanent des enjeux environnementaux, et je m'attacherai personnellement à permettre à chacune et chacun de déployer ses compétences en matière d'innovation.

Tout ceci ne pourra être réalisé qu'en concertation avec les différents acteurs des filières, et nous mettons en place dès cette année un GART régional, ainsi que des comités départementaux des transports.

Vous le voyez, la région construit un grand service régional des transports.

Nous avons besoin de toutes et tous pour co-construire la mobilité de demain. L'ORT y a toute sa place.

Jean-Luc Gibelin

*Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
Vice-Président en charge des Mobilités et Infrastructures de Transports*



Jean-Luc Gibelin,
Vice-Président en charge des Mobilités
et Infrastructures de Transports

Actualité

Réseau fluvial VNF en Région Occitanie



Voies Navigables de France (VNF), établissement public en charge de l'entretien, de l'exploitation, de la modernisation des canaux et rivières navigables et de la valorisation du domaine public fluvial mène deux actions phare dans le domaine des transports en Occitanie :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement d'une offre de Fret entre Toulouse et Bordeaux ;
- le programme de modernisation du Canal du Rhône à Sète.

Des actions pour une relance du fret

Une étude pilotée en 2016 par VNF et co-financée par les Régions Aquitaine, Occitanie et par le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) a permis d'identifier des trafics potentiels qui pourraient s'effectuer par la voie fluviale, notamment dans les secteurs des matériaux de construction, des produits agricoles, des déchets et de la biomasse. L'étude démontre par ailleurs que les grands chantiers en cours à Toulouse (Téso) et Bordeaux (Euratlantique) pourraient être alimentés par la voie d'eau sous certaines conditions.

Les trafics les plus importants concerneraient de courtes distances. L'élaboration de business plans a permis de démontrer que les conditions économiques d'un tel report modal pouvaient, moyennant des coopérations inter-entreprises en vue de mutualiser les investissements, s'avérer favorables pour les entreprises situées bord à voie d'eau. Le GPMB et les deux métropoles de Bordeaux et Toulouse seraient les principaux récepteurs ou émetteurs de flux. Les besoins techniques en termes d'aménagement d'infrastructures (quais, bassins de virement, poste d'accostage) et d'équipements de manutention ont également été identifiés.

VNF poursuit le travail en lien avec les collectivités locales pour mettre en œuvre les premières actions courant 2018.

Le fret entre Bordeaux et Toulouse en quelques chiffres

- 32 acteurs potentiels à long terme ;
- 2.52 Mt transportées à long terme (610 000 à court terme) ;
- un gain de 2 à 5 € par tonne pour les chargeurs en cas de mutualisation des investissements ;
- une réduction des émissions de CO₂ de 20 à 32 000 tonnes selon les scénarios ;
- 84 000 camions en moins sur les routes.

Poursuite des travaux de modernisation du Canal du Rhône à Sète

Le programme de modernisation du Canal du Rhône à Sète (CRS) vise à accompagner le développement du port de Sète, à optimiser les temps de parcours (passage de 18 à 12h), à augmenter les capacités d'import (de 1 500 à 2 500 tonnes), à

améliorer la sécurité de la navigation (en augmentant le nombre de zones d'attente et de croisement) et à favoriser le transport de conteneurs maritimes (en augmentant la hauteur libre sous les ouvrages).



crédit photo : VNF

Les travaux de modernisation du Canal sont en cours. Sur le site de Laudun-l'Ardoise, le projet d'éco-fret (LEF), essentiellement ferroviaire permettra l'embranchement d'opérateurs fluviaux privés et une complémentarité avec l'offre fluviale existante. Par ailleurs, en 2015, l'agence MedLink Ports, fédérant les plate-formes et les acteurs portuaires a été créée.

Le Canal du Rhône à Sète en quelques chiffres

- 65 km de voies navigables
- en moyenne sur 10 ans, 315 000 tonnes transportées par an (port de Sète principalement)
- le CPIER* Plan Rhône pour 2015-2020 prévoit 182 M€ pour le transport fluvial, dont 24 M€ pour le CRS

* Contrat de plan interrégional Etat-Région

Voies Navigables de France
Direction Territoriale Sud-Ouest
2, port Saint-Étienne
31073 Toulouse Cedex 7
Tél : 05 61 36 24 24
www.vnf.fr



Les entreprises de transport, moteurs de la transition énergétique en Occitanie !

C'est pour réduire ces émissions de GES⁽¹⁾ et pour améliorer l'efficacité énergétique du secteur que le dispositif national d'engagements volontaires Charte Objectif CO₂ a été créé en 2008. Soutenu par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et en concertation avec les organisations professionnelles du secteur, ce dispositif concerne **tous les transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs, pour compte propre et pour compte d'autrui.**

Cette démarche se déroule en 3 phases au cours desquelles l'entreprise bénéficie de l'accompagnement gratuit d'un chargé de mission régional. Les entreprises qui s'engagent signent une charte d'engagements volontaires pour une durée minimale de 3 ans.

Des résultats en Région Occitanie **Objectif CO₂**

En région Occitanie, 205 entreprises ont adhéré à la démarche (148 TRM et 57 TRV). Une centaine d'entreprises ont d'ores et déjà reconduit ou sont en cours de reconduction de leur engagement. Le taux de réduction des émissions de CO₂ à la tonne km est en moyenne de 7%. Depuis 2009, on peut ainsi estimer les économies de carburant à 13 millions de litres soit 41 000 tonnes de GES.

Près de 14 000 salariés, 8 800 conducteurs et 7 600 véhicules sont impliqués dans le dispositif.

La Charte « Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent » est une démarche vertueuse qui permet non seulement de réaliser des économies de carburant mais aussi de faire monter en compétences les conducteurs, de structurer l'entreprise, d'améliorer l'image du secteur, de se différencier de la concurrence, d'anticiper la réglementation et de répondre aux exigences réglementaires des donneurs d'ordre ou des autorités organisatrices de transport, de participer activement à la lutte contre le changement climatique, etc.

En Occitanie, cette démarche a permis de développer des actions à destination des entreprises : opération collective de formation à l'écoconduite cofinancée, accompagnement dans l'obtention de C2E, information sur les technologies innovantes et notamment sur le bioGNV (bio Gaz Naturel Véhicules).

En janvier 2016, l'AFT – Association pour le développement de la formation transport et logistique a été mandatée pour déployer un réseau national de chargés de mission, afin d'animer le dispositif et d'accompagner les entreprises gratuitement tout au long de leur engagement dans la Charte et / ou pour l'obtention du Label.

Des démarches de progrès et de performance

Depuis mai 2016, le programme propose 2 démarches complémentaires :

- Une démarche de progrès qui s'appuie sur la charte d'engagement volontaire « Objectif CO₂ »;
- Une démarche de valorisation de la performance environnementale, récompensée par le label Objectif CO₂ attribué suite à un audit externe indépendant qui vérifie la fiabilité des données déclarées et l'atteinte du niveau de performance environnementale requis.

Le programme bénéficiant d'un financement de TOTAL dans le cadre du dispositif Certificats d'Economie d'Energie, les audits de labellisation font l'objet d'une aide financière en fonction de la taille de l'entreprise.

Le label a pour but de valoriser les entreprises de transport les plus performantes en matière de gestion et de maîtrise des émissions de CO₂. Les audits périodiques de labellisation permettent d'établir la performance réelle de la flotte des transporteurs et de vérifier ainsi l'atteinte d'un niveau de performance environnemental supérieur à celui du référentiel Européen HBEFA(2).

Pour l'heure, seules les entreprises de transport routier de marchandises pour compte d'autrui sont éligibles. Elles doivent engager 100% de leur flotte et leur taux de sous-traitance routière non labellisée doit être strictement inférieur à 35% de leur CA annuel HT.

A ce jour, 49 entreprises Françaises sont labellisées dont 12 entreprises Occitanes (liste disponible sur www.objectifco2.fr).

Soit plus de 35 000 salariés dont 16 000 conducteurs et plus de 15 000 véhicules impliqués au plan national. Et au plan régional, 950 salariés, 800 conducteurs et 650 véhicules.

Le processus de labellisation se déroule en 6 étapes

- La demande de label depuis la plate forme internet www.objectifco2.fr
- L'étude de recevabilité par le gestionnaire du label
- Le processus d'audit
- L'étude du rapport d'audit et la validation par le comité de labellisation constitué des représentants du MEEM, de l'ADEME et des Organisations Professionnelles.
- La délivrance du label (attestation de conformité)
- La mise à jour annuelle de la performance pendant 3 ans.

En février dernier, à l'occasion des premiers Trophées Objectif CO₂ à Paris, plusieurs entreprises de la région ont été récompensées pour leurs excellents résultats obtenus ces dernières années.

Nouveauté!

Dès l'été 2017, le programme sera élargi à d'autres critères que les gaz à effet de serre comme les polluants atmosphériques (Nox, PM et COV)(3) et le bruit. Différents outils d'évaluation des impacts et d'aide à la décision seront ainsi mis à la disposition des entreprises avec le soutien des chargés de mission pour en expliquer les enjeux.

En s'engageant dans le programme Objectif CO₂, les professionnels en Occitanie ont compris qu'ils avaient tout à gagner en étant acteurs de la transition énergétique, quelle que soit la taille de leur entreprise.

Vos interlocuteurs en région :



Sur les départements
09, 12, 31, 32, 46, 81, 82
Estelle POSNIC
au 06 23 27 31 25

Sur les départements
11, 34, 66, 48 et 30
Bertrand DUMAS
au 06 87 33 45 45

(1) GES : les gaz à effet de serre les plus courants dans le secteur du transport sont le méthane, les oxydes nitreux, les hydrofluorocarbones et le CO₂. Les facteurs d'émissions du programme prennent en compte les émissions lors des phases amont et de combustion du gazole.

(2) Référentiel HBEFA (Handbook of Emission Factors for Road Transport) : référentiel européen qui tient compte des données du parc de véhicules Français. L'indicateur de référence est fonction notamment du gabarit des véhicules étudiés, de leur taux de remplissage (tonnage moyen transporté), de la vitesse moyenne et de la déclivité (pente moyenne).

(3) On distingue les gaz polluants et les gaz à effet de serre. Les polluants provoquent une dégradation de la qualité de l'air et sont à l'origine de 40 à 50 000 décès prématurés par an. Il s'agit des oxydes d'azote (NOX), du monoxyde de carbone (CO), des hydrocarbures (HC), et des particules.



Mars 2017

Atlas des entrepôts et des aires logistiques en France en 2015

Document édité par le MEEM - service de l'observation et des statistiques (SoeS).



crédit photo : Alain Ferrer, DREAL Occitanie/DT

Infrastructures

Nouveau paysage autoroutier A9 – A709 mise en service avant l'été 2017

Le chantier autoroutier de déplacement de l'A9, long de 25 km, va offrir avant les grands départs de vacances d'été une nouvelle organisation de la circulation sur la partie sud de l'agglomération montpellieraine.

Le nouveau dispositif permettra de séparer le trafic de transit du transit local, grâce à une transformation d'une portion de l'A9 en nouvelle autoroute (A709) faisant office de «boulevard urbain». L'A709 sera gratuite entre les péages de Baillargues et Saint-Jean-de-Védas.

Coût de l'opération : 800 millions d'euros, 100% financés par Vinci Autoroutes dans le cadre de son contrat de concession avec l'État.

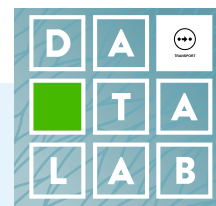
Cette mise en service s'inscrit aussi dans la volonté d'assurer une meilleure desserte de la zone qui conduit à la réalisation de travaux de maillage, avec à l'Est, un futur axe de liaison qui reliera

Quelques chiffres

Entrepôts et les aires logistiques en région Occitanie

- 247 EPL* de plus de 5 000 m²
- 3 942 000 m² de surface d'entreposage
- 16 000 m² surface moyenne des EPL
- 92.000 personnes employées dans la région dans les secteurs du transport et de la logistique (dont 52.000 dans le transport et 40.000 dans la logistique).
- 164.000 tonnes de marchandises ont été chargées dans la région en 2015, soit 8 % du volume national, et 167.000 tonnes y ont été déchargées (8 %).

* EPL = Entrepôts et plates-formes logistiques. (données 2015)



En savoir plus :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

l'autoroute A709 à la section Nord du contournement. Un projet de contournement Ouest de Montpellier (COM) viendra boucler l'ensemble de cet aménagement structurant, en permettant une connexion entre l'A750 et l'A709.

Pour ce dernier projet inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER 2015-2020), la DREAL Occitanie, maître d'ouvrage local pour le compte de l'État, poursuit actuellement les phases d'études qui conduiront à la réalisation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP). Cette enquête est attendue pour 2019.



En savoir +

Site internet

<http://www.contournement-ouest-montpellier.fr>

L'ORT Occitanie est une association loi 1901 rassemblant des partenaires du transport en Occitanie: organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'autres administrations, Conseil régional, autorité organisatrice du transport...

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional du transport Occitanie sont assurés par le DREAL Occitanie, division Transport routier: 1, rue de la cité administrative, 31074 Toulouse Cedex 9, tél: 05 61 58 54 09.

www.ort-occitanie.com

directeur de publication : Jean-François Brou

rédacteur en chef : Olivier Calvet

rédactrice : Suzanne Soubrenie-Bordet

conception : DREAL Occitanie/DIR/CC/Communication

impression : Imprimerie Lecha

dépôt légal : avril 2017

ISSN :



1625-6034